

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 23 février 2012**

**DCM N° 12-02-16**

**Objet : Subventions à des associations de promotion du développement durable au titre de l'année 2012.**

**Rapporteur : M. DARBOIS, Adjoint au Maire**

La Ville de Metz propose de reconduire, en 2012, son soutien à trois associations engagées dans la promotion du développement durable et qui proposent des actions de proximité en direction des messins.

L’Institut Européen d’Ecologie assure l’animation et la promotion d’actions relatives à l’environnement avec un cycle annuel de conférences à Metz accueillant plusieurs centaines de personnes, et des missions pédagogiques dans le domaine du développement durable.

Compte tenu des actions menées et des valeurs environnementales que souhaite défendre la Ville, cette association contribue au rayonnement de Metz à un niveau national, voire international.

La Société Française d’Ethnopharmacologie (SFE), ensuite, dont l’objet consiste à promouvoir l’ethnopharmacologie et l’ethnobotanique et à œuvrer pour le développement durable par l’utilisation raisonnée des ressources naturelles et le développement des actions de formations et d’éducation du plus grand nombre.

La SFE doit mener en 2012 un cycle de conférences sur la santé et l’environnement, des actions pédagogiques dans le domaine de l’ethnopharmacologie appliquée et organisera des visites guidées des jardins de plantes médicinales et toxiques présents au Cloître des Récollets.

La Maison des Alternatives Ecologiques et Citoyennes de Moselle (MAEC), enfin, dont l'objet consiste à mener des actions d'éducation citoyenne et populaire auprès du grand public et de coordonner un réseau permettant la mutualisation des associations membres (12 associations membres).

La MAEC souhaite développer sa présence à Metz en 2012 dans plusieurs manifestations locales (fête de la Nature, Jour de la Nuit, veillée des chauves-souris, etc.), mener un cycle de conférences sur l'habitat participatif, et animer un centre de ressources dans le domaine de l'écologie et de la citoyenneté.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

#### **DECIDE :**

- d'allouer une subvention de 50 000 euros à l'Institut Européen d'Ecologie (IEE),
- de verser une subvention de 10 000 euros à la Société Française d'Ethnopharmacologie (SFE),
- de verser une subvention de 5 000 euros à la Maison des Alternatives Ecologiques et Citoyennes de Moselle (MAEC).

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer :

- la convention d'objectifs et de moyens avec l'Institut Européen d'Ecologie, ainsi que tout document afférent à cette opération,
- tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet des subventions, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :  
Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué :

René DARBOIS

Service à l'origine de la DCM : Mission développement durable et solidaire

Commissions : Environnement et Cadre de Vie

Référence nomenclature «ACTES» : 7.5

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 44

Absents : 11

Dont excusés : 11

**Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITE**